



تمدن البوادي بالمغرب



تنسيق :
موسى كرزازي



L'urbanisation des campagnes au Maroc



Coordination :
Moussa KERZAZI

2010

Les centres ruraux et petits centres urbains, outil de structuration de l'espace rural au Maroc

Moussa KERZAZI
Département de Géographie, FLSH
Université Mohammed V - Agdal - Rabat

Introduction méthodologique

Définir un centre rural, n'est pas une chose facile. Au critère de la taille démographique, il faut ajouter d'autres critères ; à savoir les équipements, la dynamique économique et les fonctions.

Dans un espace rural marocain se trouvent des petits douars⁽¹⁾ qui représentent des petites implantations humaines groupées ou dispersées, et de gros douars groupés, plus ou moins denses et équipés⁽²⁾. Certains gros douars, et parfois même de douars de tailles moyennes se transforment avec le temps en centres ruraux et centres semi-urbains ou délimités, et ce, grâce à leur dynamique économique, la diversité d'activités extra agricoles de leurs populations actives et l'implantation des équipements structurants (établissements administratifs et socio-éducatifs et économiques).

La genèse des centres⁽³⁾ remonte à la période du Protectorat et a été déclenchée par les mutations profondes qui ont touché les structures

(1) Le douar est considéré comme l'unité de base de l'organisation de l'espace rural marocain.

(2) C'est une entité composée de cellules d'habitat groupé ou dispersé, dont la taille varie en fonction du poids démographique, de l'espace occupé, du niveau d'équipement et de la diversité des fonctions économiques.

(3) Projet de création de Centres ruraux en 1955 ; L'opération d'équipement de Chefs lieux de communes rurales par Le Ministère de l'Intérieur en 1970 ; Le Plan de Développement=

d'organisation de l'espace marocain d'une manière générale. La fixation de la population et son regroupement autour des noyaux administratifs, d'un Souk hebdomadaire (Sidi Yahya Zaer), ou le long des axes routiers (Sidi Allal Bahraoui) était une conséquence de l'apparition de facteurs socioéconomiques inédits qui imposèrent un nouveau déploiement de la population et de nouvelles formes d'organisation de l'espace. Il est à noter qu'en l'espace d'un siècle, la société marocaine est passée d'une économie traditionnelle à une économie moderne, et actuellement (début du 21^{ème} siècle) avec la mondialisation, elle passe progressivement vers une économie à dimension mondiale.

Depuis l'indépendance, l'État marocain, dans le cadre de la décentralisation, a essayé de renforcer le pouvoir local, par la création de la commune rurale considérée comme une entité élue et dont les prérogatives sont partagées entre le conseil communal élu et les autorités locales représentées localement par le Caïd. La charte communale de septembre 1976 a défini l'objectif de la création des centres de services comme points focaux pour fixer, sur place, une partie de la population rurale de l'arrière-pays durant les années 70 et 80. La crise profonde de la campagne marocaine a entraîné un exode rural massif vers les grandes villes, poussant l'État à créer des centres ruraux de services intermédiaires, comme relais entre la campagne et la ville. Les centres ruraux de services, dont la gestion est cédée aux communes rurales, sont devenus des pôles attractifs (Madagh, Bab Taza, Sidi Allal Bahraoui et Maaziz comme exemples), d'une grande partie des flux migratoires issus de la campagne, entraînant du même coup un allègement de la pression sur les villes régionales (Khemisset, Rabat, Salé, Casablanca).

Un centre rural de services⁽⁴⁾, est un lieu de transition entre le monde rural et le monde urbain (Grandes, moyennes et petites villes). Il constitue un groupement de population dans une localité dynamique semi-urbaine ou semi-rurale qui, souvent, ne dépasse pas 5000 hab. Les habitants de cette localité sont organisés autour d'équipements commerciaux et socio-économiques.

=Rural des Centres Ruraux de Services (Institué par Dahir 30 sept 1952, modifié par Dahir 25 juin 1960).

(4) Cf. : la RGM n°8, 1965, (Le Coz J., Troin J.F., Henneon C.) ; Hanzaz M., 1992; Le Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés, 2006, Voir termes/ Centre\et Périphérie ; Centre urbain (pp.141-144). Urbain ; Urbanisation ; Urbanisme ; Urbanité (pp. 949-967).

Les centres ruraux de services sont, dans plusieurs cas, "Chefs lieux" des communes, et des centres délimités. Ils jouent un rôle majeur dans la structuration de l'espace rural et constituent des points d'ancrage des services administratifs (Etat civil,...), des équipements de base et des services socio-économiques de proximité (Souk, commerce de détail...). Ce qui donne à certains centres une capacité de rayonnement extra-locale, en répondant aux besoins des populations des communes proches, et parfois même issues des zones périurbaines ou urbaines attirées par les activités du souk hebdomadaire.

Les centres ruraux et délimités sont dotés des plans de développement ou de plans d'aménagement. C'est le cas, par exemple des centres délimités dans les communes rurales de Mers El Kheir et Ain Atig dans la périphérie de la ville de Temara.

Pour juger de l'importance du centre, on prend en considération plusieurs critères à savoir: ses fonctions et son rayonnement grâce à ces équipements publics et privés, et par conséquent, ses divers services aux populations des autres douars de sa commune, sa capacité à structurer l'espace rural et son degré d'attractivité à travers les flux administratifs, démographiques, économiques et ces relations interactives avec les autres composantes du territoire.

L'objectif de notre communication est de démontrer l'intérêt et l'importance des centres ruraux, centres délimités et petits centres urbains dans la structuration de l'espace rural, et dans l'établissement d'une relation harmonieuse entre la ville d'une part, l'arrière pays, le périurbain et la campagne proche et profonde d'autre part. Cette relation pourrait contribuer au développement du monde rural en diminuant le décalage entre la ville et la campagne.

A ce propos, les collectivités locales, le secteur privé et les autres acteurs sociaux devraient chercher les moyens adéquats en vue d'une organisation et aménagement spatial rationnel dont le but final est de réaliser une complémentarité entre les campagnes et les villes du pays.

Dans ce sens, et partant des considérations évoquées ci-dessus, notre problématique sera formulée comme suit : Face à la réalité de la campagne marocaine et le grand décalage entre l'espace urbain et rural, faut-il trouver les moyens adéquats d'une organisation et d'un aménagement spatial dans le but de trouver une complémentarité entre les campagnes proprement dites et les villes du pays ?

A travers la structuration de l'espace rural par les centres ruraux, les centres délimités et les petits centres urbains, peut-on considérer ces *centres comme étant* des localités dotées de capacité pour accueillir des flux migratoires. C'est-à-dire offrir aux nouveaux arrivants ruraux des logements décentes à bon marché, et des services de base (scolarisation, santé, emplois...) qui sont autant d'éléments à travers lesquels on juge l'efficacité fonctionnelle du centre et on évalue le processus de développement humain ?

Notre hypothèse se résume comme suit :

L'encouragement de la création des centres ruraux, des centres délimités et des petits centres urbains, à travers le pays, pourrait constituer un moyen de structuration de l'espace rural dans un premier temps, qui pourrait, par la suite, créer une dynamique ouvrant la perspective à un développement rural et rapprochant, par conséquent, les deux mondes rural et urbain.

1 - Genèse des centres ruraux, des centres délimités et des petits centres urbains

La genèse des centres dotés des équipements de base est liée surtout à la dynamique économique de certains lieux qui ont tiré profit de la fixation de la population et de leur position géographique sur les axes routiers et les carrefours, compte tenu du fait qu'ils ont été à ce propos, les facteurs principaux qui ont contribué à la création de ces entités, dès le début du protectorat, et qui sont le Souk fixé et le noyau administratif, auxquels peuvent s'ajouter d'autres facteurs, en fonction des situations locales et régionales.

1 - 1 - L'administration coloniale et la volonté de l'Etat marocain⁽⁵⁾

Pendant le Protectorat, l'administration a créé et construit des dizaines de centres stratégiques dans différentes zones qui se transformaient ensuite en noyaux de peuplement européen et foyers d'activités économiques (Azrou, Ifrane, Ahfir, Sidi Kacem, Had kourt, Ain Défali, Arbaoua). Plusieurs centres ruraux et noyaux semi-urbains sont devenus par la suite des villes.

(5) On entend par ceci, le facteur administratif : nouveau découpage/élargissement du périmètre urbain et reclassement des localités rurales (exp ; Découpage administratif de 1992).

Dès les années 50 et 60 plusieurs interventions étatiques ont été enregistrées dans l'aménagement du monde rural à travers la structuration des villages sur la base du plan de développement.

Ce plan est l'aboutissement de travaux préparatoires, levé topographique à l'échelle de 1/2000 au 1/5000, études démographique, économique, dynamique de mouvement de la population, relevé de l'infrastructure; dont le déroulement se fait, en principe, dans le cadre d'une concertation avec les autorités locales, le conseil communal et la population concernée.

Parmi ces expériences nous citons les exemples d'Ouaouizaght au nord du lac de Bine El Ouidane et les villages créés dans la Basse Mouloya (Tzaist dans la commune d'Aklm, Reggada ente Ahfir et Berkane, Laattamna entre Berkane et Saidia comme exemples) (Cf. Hennenon C., RGM, n°8, 1965 ; Kerzazi M. 1984).

L'expérience marocaine dans le domaine de l'irrigation moderne est très riche. Les pouvoirs publics ont contribué à la création de plusieurs centres ruraux et centres délimités partout au niveau des communes rurales. Ils comptaient ainsi suivre les changements de la société rurale marocaine, entraînés par la réalisation de grands projets structurants d'aménagement rural; tels que la construction, durant la période antérieure à 1992, des grands barrages et l'extension des périmètres irrigués.

Cependant, l'habitat rural n'a pas connu le même rythme de progrès et les mêmes changements qui étaient enregistrés en milieu rural dans les domaines technique et économique (Infrastructures d'irrigation : Barrages, équipements hydrauliques, Industrie agroalimentaires). En Effet, c'est le Dahir n°1-60-063 du 25 juin 1960 relatif au Plan de Développement des Agglomérations Rurales (PDAR)⁽⁶⁾ qui s'applique aussi bien aux zones périphériques des villes, qu'aux centres ruraux de services, aux centres délimités et à d'autres formes d'utilisation du sol.

Le PDAR, document d'urbanisme postindépendance, constitue un instrument d'urbanisme qui organise l'espace rural et définit l'utilisation du sol, sur la base d'un zonage où sont désignées les zones réservées à l'habitat rural et l'exploitation agricole, les zones affectées aux équipements socio-économiques et administratifs et les zones non autorisées à la construction (zone non aedificandi).

A ce propos, il faut rappeler l'importance de la circulaire interministérielle du 17 nov 1980 qui constitue un guide pratique pour

(6) Cf. B.O du 8 juillet 1960.

faciliter la tâche des praticiens. Ce guide porte sur la répartition de l'espace du centre rural en zones d'habitat dense et dispersé, zone vivrière à vocation agricole, zone industrielle, commerciale. Cependant, le PDAR n'est pas pris en considération par les responsables des communes rurales lors de l'aménagement rural.

Durant la période 1992-2000, l'action de l'État a été caractérisée par⁽⁷⁾ l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement d'Urbanisme (SDAU), qui constitue un document d'orientation prévisionnel et normatif à long terme (25 ans) ; et du Plan d'aménagement (PA); document qui fixe les affectations du sol.

Ces deux documents d'urbanisme s'appliquent aussi bien aux villes qu'à l'espace rural, notamment les Communes rurales proches des villes (15 km à partir du centre de la ville) et les Centres délimités⁽⁸⁾.

Vu le progrès relatif réalisé au début du 21^{ème} siècle dans l'espace rural marocain (généralisation de l'électrification et l'eau potable dans la plupart des douars, le désenclavement des douars grâce aux routes et transport), et pour mieux maîtriser le développement harmonieux de l'habitat rural, l'État a procédé à des mesures de simplification des circuits et des procédures d'autorisation de construction⁽⁹⁾, et la délivrance gratuite des plans type de construction⁽¹⁰⁾.

Dans cette logique de l'État marocain, rentre le découpage administratif de 1992 qui a dédoublé le nombre de communes, en passant de 750 à 1500 communes. Par conséquent, chaque commune est dotée d'un Chef-lieu qui est un centre rural de service ou délimité tels que Mers El Kheir, Ain Atig, dans les communes avoisinantes des villes de Rabat et Temara.

En effet, ces centres représentent un espace de transition entre le monde rural et les villes. A ce propos, les promoteurs immobiliers et les spéculateurs ont joué un rôle prépondérant dans la naissance et l'extension de plusieurs centres ruraux.

(7) Cf. la loi n°12-90 du 17 juin 1992 relative à l'urbanisme.

(8) Cf. Hanzaz M. 2005.

(9) Cf. Circulaire du Ministère Chargé de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Environnement n°1500/2000 du 6 octobre 2000.

(10) Cf. La Circulaire de Ministère Chargé de l'Habitat et de l'Urbanisme n° 280 du 5 mai 2003.

1 - 2 - Le décalage entre campagne et ville et les changements rapides au sein de la société marocaine

Le Corbusier a dit une phrase historique et pertinente : "On ne peut aménager les villes, sans urbaniser les campagnes". D'une part le décalage était flagrant entre campagne et ville en termes de conditions de vie et de travail; d'autre part, les mutations de la société ont entraîné la dislocation de l'organisation tribale, et la tendance vers la prédominance de la famille nucléaire et l'individualisme comme mode de vie.

Pour accompagner ces changements l'Etat marocain a créé dans chaque commune un centre de service ou plus, dans le but de drainer la population et développer le milieu rural.

1 - 3 - La migration rurale intensive vers les villes⁽¹¹⁾

Le phénomène de l'exode rural a touché toutes les campagnes, proches et lointaines, et a contribué à l'accroissement démographique des villes avec plus du tiers de la population durant la période intercensitaire 1994-2004.

Les mutations socio-économiques et spatiales que le Maroc a connues depuis l'indépendance ont eu pour conséquence le dépeuplement des campagnes périphériques répulsives, notamment dans les zones vulnérables "bours, oasis et montagnes", au profit des régions attractives caractérisées par un essor de l'agriculture, dû aux aménagements hydro agricoles et qui ont connu une croissance urbaine au niveau des villes déjà existantes ou de l'émergence de nouvelles agglomérations urbaines et des centres délimités, à partir d'anciens centres ruraux, (Souk Tlata du Gharb et Arbaoua dans le Gharb, par exemple).

2 - Justification de la politique d'encouragement des centres ruraux et délimités

Plusieurs facteurs justifient les interventions de l'Etat en matière de structuration de l'espace rural; Il y'a d'abord, l'exode rural qui entraîne un surpeuplement des villes avec la prolifération du secteur informel, et un dépeuplement des campagnes et recul de l'activité agricole, ensuite, la non optimisation de l'utilisation des équipements mis en place et le

(11) Cf. Kerzazi M., 2003, Migration rurale et développement au Maroc, Pub. FLSH, UM5A, Rabat, Série :Thèses et mémoires, N° 55.

relâchement des densités de l'habitat rural, ainsi que le renforcement de la tendance à la dispersion.

2 - 1 - Exode rural et urbanisation rapide postindépendance

Le phénomène d'urbanisation rapide a contribué à l'extension anarchique des quartiers entiers et la prolifération de l'habitat non réglementaire : "clandestins", "sous-intégrés", "insalubres" et "bidonvilles". Il a d'abord été déterminé par l'exode rural, puis ensuite, par la croissance naturelle de la population.

Parmi les zones les plus touchées par ce phénomène on cite l'Oriental, les régions de montagnes et les oasis. Elles ont contribué au processus du gonflement des villes littorales et aux déséquilibres spatiaux entre le littoral fortement urbanisé, et les campagnes profondes souvent marginalisées.

Cette mobilité spatiale et démographique rapide non contrôlée a engendré des conséquences dramatiques, aussi bien dans les villes qui constituaient à la veille de l'indépendance les lieux d'accueil préférés des émigrants ruraux avec tous les problèmes socio-économiques et spatiaux qui en découlent; que dans les lieux de départ (dégradation des milieux naturels, abandon des terres agricoles.).

Jusqu'aux années 80, les documents d'urbanisme n'ont accordé de l'importance qu'aux centres ruraux de service, sans prendre en considération l'arrière pays et l'ensemble du territoire communal. Cette politique n'a pas donné de bons résultats.

2 - 2 - Réaction des pouvoirs publics

Face à cette situation, les pouvoirs publics ont réagi, tardivement parfois, dans le but d'alléger le poids démographique sur les grandes métropoles "Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech, Agadir" et notamment, sur le littoral condensé. Ils ont essayé de généraliser les plans d'aménagement communaux (PAC) dans l'espace rural, fort longtemps, délaissé. Dans ce sens, l'Etat marocain a encouragé la "fixation" de la population rurale dans des petits centres ruraux et centres délimités créés dans un but d'amélioration des conditions de desserte des populations rurales et de structuration de l'espace.

(Carte 1).

Exemples de PAC (Cas du Cercle de Sidi Slimane)

Nous présentons quelques exemples de Plan d'Aménagement Communal du Gharb (PAC) dans le Cercle de Sidi Slimane, Province de Kenitra, Région du Gharb-Chrarda Beni Hcen.

Les études du PAC lancées par l'Agence Urbaine de Kenitra /Sidi Kacem, fin 2001, portant sur les communes du Cercle de Sidi Slimane (Région du Gharb-Chrarda-Bni Hcen) constituent l'une des expériences en matière de structuration de l'espace rural.

Dans chaque commune, l'élaboration du plan d'aménagement communal (PAC) a pris en considération le choix d'un centre rural pour structurer le reste de l'espace de la commune. La couverture de quelques douars par les documents d'urbanisme constitue un choix stratégique de l'Etat marocain dans la perspective de lutter contre l'habitat non réglementaire et anarchique en milieu rural. L'objectif étant de contribuer à la promotion des centres émergents qui structurent l'espace proche et améliorent les services de proximité.

Pour étayer ce propos nous citons les exemples suivants :

- La Commune de Dar Bel Amri possède un centre, chef lieu de la commune de 7000 hab. doté de quelques équipements de proximité (Souk, Collège.).
- Dans la Commune d'Ouled Ben Hammadi, le centre d'Ouled Boutabet a été choisi pour faire l'objet d'un plan d'aménagement.
- Dans la commune de Boumaiz, deux douars, Douar Ouled Moussa Ben Hsine El Ouad (2365 hab en 2004) et La'awabid (1691 hab en 2004) ont été choisis pour être couverts par un Plan d'aménagement (Kerzazi M., 2005).

Sur la base de cette initiative de l'Etat qui n'était pas généralisée à l'ensemble du monde rural, les communes impliquées dans ce processus d'aménagement (PAC), se sont dotées d'infrastructures, d'équipements socio-éducatifs et économiques. A ce propos, le critère démographique et spatial est très important pour la localisation des établissements scolaires (écoles, collèges, lycées), sanitaires (centre de santé rural, dispensaire, maternité), culturels et sportifs (maison des jeunes, foyer féminin, terrain de sport.). La commune pourrait se doter aussi, selon ses ressources naturelles et humaines existantes, d'unités industrielles et commerciales (les cas des centres émergents des périmètres irrigués du Gharb, Tadla).

Dans le cadre de ces plans d'aménagement communaux, les territoires ruraux concernés sont désenclavés et reliés par un réseau de routes aux centres urbains de la province.

Ces centres ruraux dits "émergents" jouent dans plusieurs cas le rôle des Chefs-lieux de communes.

2 - 3 - Des mesures qui ne trouvent pas d'application sur le terrain

Dans le même cadre, l'Etat a adopté de nouvelles mesures visant l'assouplissement et la simplification des procédures administratives pour faciliter la structuration du monde rural. Ces mesures, qui concernent les autorisations de construire et la délivrance des plans types, gratuitement, au profit des ruraux, ont rarement été mises en œuvre sur le terrain.

Au niveau des documents d'urbanisme, l'Etat a procédé à l'autorisation des plans de référence et de PAC au lieu des plans d'aménagement. En effet, les initiatives des pouvoirs publics constituent une réponse à une nécessité et aux besoins des habitants ruraux, notamment les jeunes couples qui aspirent à construire leurs logements et qui seraient, en principe, les bénéficiaires des mesures et des facilités administratives.

Par conséquent, cette politique constitue un tournant important dans la conception relative à l'aménagement du territoire qui consiste en l'encouragement de la création des centres ruraux au niveau des communes rurales, pour assurer une relation harmonieuse entre la ville, le périurbain et la campagne profonde. Mais les résultats sur le terrain sont en deçà des prévisions retenues.

3. Les centres ruraux et les petits centres urbains, cadre de structuration de l'espace rural

La politique d'encouragement de la création des centres ruraux de services tend à rapprocher les deux mondes, rural et urbain, inégalement dotés en équipements et en infrastructures et où les populations n'ont pas, tous, les mêmes possibilités d'accès aux services de base. En effet, ces entités ont été conçues comme une continuité et un prolongement progressif de la ville dans l'espace rural. Ils correspondent souvent à des chefs lieux de communes rurales, soit 1500 centres, selon le découpage administratif de 1992. Dans une étude datant de 1965, Troin J-F a analysé les mécanismes liés

à la route, au commerce soukier et à la fonction administrative qui sont derrière la genèse et le développement de ces centres dont le nombre était estimé entre 700 et 800⁽¹²⁾.

Les petits centres urbains : Selon les données statistiques (RGPH 1994 & 2004), le nombre des petits centres urbains de moins 5000 hab. est passé de 104 centres en 1994 à 102 en 2004 (Tableau 1 et Carte 1). Cette catégorie de petits centres urbains représente 33% du nombre total des villes au Maroc, mais seulement 1,8% de la population urbaine.

Ce faible poids démographique au niveau de la population urbaine ne doit pas cacher une dynamique démographique très différenciée. Dans les petits centres, l'accroissement de la population se fait selon des taux moyens de 3,4%, mais avec des extrêmes allant de 22%, comme taux maximum, à -3,5% comme taux minimum.

Dans les grandes villes de 100 000 habitants et plus, ces taux d'accroissement sont compris entre 0% et 22% avec une moyenne de 3,4%. (Carte 2).

Tableau 1 : Effectifs et catégories de villes au Maroc selon le poids démographique et le Taux d'accroissement moyen annuel (RGPH 1994-2004)

Catégories	Nombres de villes		Poids démographique (%)		Tx. Ac. M.A %
	RGPH1994	2004	1994	2004	
Moins de 5000 hab.	104	102	2,2	1,8	0,2
5000-10.000	66	70	3.6	3.1	0.6
10.000-20.000	57	65	5.8	5.3	1.1
20.000-50.000	42	60	9.9	11.3	3.4
50.000-100.000	24	28	12.2	11.8	1.7
100.000-500.000	16	20	26.3	25.5	1.8
500.000-1.000.000	4	5	19.7	23.2	3.8
1.000.000 et plus	1	1	20.2	17.9	0.8
Total	314	351	100%	100%	2.1

Source : RGPH 2004 (Les cahiers du Plan, 2005)

(12) Déjà en 1965, Troin J.F, a compté ce qu'il a défini : les véritables "centres traditionnels" qui forment les maillons du réseau des "Villages" marocains, souvent centres de communes rurales et intermédiaires forcés entre la campagne et la ville. Le rôle commercial joué dans le développement de ces centres est essentiel (Cf. RGM n° 8, 1965).

La dynamique des centres ruraux et des petits centres urbains, évolue différemment, positivement ou négativement, selon plusieurs facteurs socio-économiques et spatiaux. La disparition d'une activité économique de base peut compromettre l'avenir démographique d'un centre. C'est le cas par exemple des centres miniers du Maroc oriental, Jerada, Touissit et Sidi Boubker, dont la population a régressé à la suite de la fermeture des gisements et la disparition de leurs fonctions minières.

Malgré leur poids démographique insignifiant, les centres urbains de moins de 5000 hab. jouent souvent un rôle important dans la structuration et le développement du monde rural, et constituent des noyaux urbains qui se transformeront dans le futur, en moyennes et grandes villes.

L'évolution démographique des petits centres urbains est largement tributaire des flux migratoires. Durant la période intercensitaire 1994-2004, les migrations ont contribué à l'augmentation globale de la population à hauteur de 53,5%, avec un taux d'accroissement annuel de 3,8%, contre 46,5% et un taux d'accroissement annuel de 1,8% pour l'accroissement naturel. (Tableau 1).

En relation avec les fonctions économiques des petits centres, il est certain que la création des activités extra-agricoles, qui offrent de nouvelles opportunités de travail et consolident le rôle de l'agriculture en matière d'emploi, sont aussi un indicateur du passage à l'urbain. Mais il faut dire que ce n'est pas là, un fait essentiel qui pourrait contribuer au classement d'un centre dans la catégorie de l'urbain, d'autres considérations, institutionnelles et statistiques, interviennent pour influencer la classification. Car au lieu que la dynamique économique soit un critère déterminant qui permet de délimiter le rang de chaque centre dans la hiérarchie du réseau urbain, il y a comme une incapacité à définir ce que c'est qu'un centre urbain. Les divergences à ce propos n'ont jamais été tranchées, et les débats restent ouverts.

Au Maroc, pour définir le fait urbain on utilise la double approche statistique et administrative. Ainsi l'on peut admettre que le phénomène de centre émergent semi-urbain ou semi-rural soit généralisé partout dans les différentes régions du Maroc (Carte 1).

En plus de leur poids démographique qui les fait distinguer des simples agglomérations rurales, ces centres constituent les chefs lieux des communes rurales ou des centres importants dotés d'équipements et de services de base:

établissements administratifs (Etat civil, extrait d'acte de naissances), scolaires (Ecole, collège), centre de santé, Souk hebdomadaire, dépôt de médicament, bureau de poste. Dans certaines situations, le centre émergent constitue le lieu de localisation d'une coopérative de collecte de lait.

Dans les périmètres irrigués, ces centres constituent aussi un point focal où se localisent des services en rapport avec l'agriculture, points de vente des intrants agricoles et des pièces de rechange, ateliers de réparation des véhicules et des machines agricoles; et des lieux d'implantation des unités agro-industrielles (d'emballage, de conserve) et des stations d'élevage hors sol (aviculture).

Cette fonction de distribution de produits transitant par les circuits du commerce urbain est complétée par des fonctions de collecte des produits agricoles (légumes, viande...fruits) consommés par les urbains.

Ce sont là des fonctions attractives qui font de ces centres des lieux de convergence des flux humains issus des villes et de la campagne et de rencontre entre urbains proches de ces localités et la population des douars de la zone.

Si l'exode rural était plus ou moins direct vers les grandes villes de la région (Casablanca, Oujda, Fès.), dans plusieurs cas, il constitue pour l'émigrant une rupture profonde entre son lieu d'origine (le douar) et son lieu d'arrivée (notamment la grande ville) et, par conséquent, une perturbation psychique qui l'empêche de s'intégrer facilement dans le tissu social et économique urbain. Ce sont donc, les centres ruraux ou centres émergents (petites localités urbaines ou semi urbaines) qui conviennent aux nouveaux arrivants, comme étape de contact normal avec un mode de vie semi-urbain où l'émigrant pourrait s'intégrer facilement dans ses nouveaux lieux d'accueil qui ont un niveau d'urbanisation intermédiaire (Kerzazi M., 2003).

Toutefois, selon les statistiques récentes, on constate que durant la période 1994-2004 un migrant sur quatre se dirige vers les petites villes de moins de 20.000 hab, dont le croit démographique est pour 50% tributaire des flux migratoires.

Les grandes villes (Casa, Rabat, Safi, Oujda) sont, par contre, devenues pourvoyeuses de migrants.

D'une manière globale, la moitié des flux migratoires ont été destinés aux catégories de villes (petite et moyenne: 20 000 -50 000 hab.) et grandes villes entre 500 000 & un million d'habitants. (RGPH 1994 & 2004) (Tableau 1).

Les nouvelles orientations de l'aménagement du territoire, qui se sont dégagées du débat national vont dans le sens de rapprocher les deux mondes rural et urbain. Le décalage, bien qu'il soit réduit depuis cette date, entre la campagne et la ville, devrait être comblé progressivement, en améliorant les conditions de vie et de travail des ruraux par le biais de ces centres qui seraient, non seulement un cadre d'habitat décent, mais aussi, des petits pôles d'attraction d'investissement et de ressources humaines.

L'épanouissement des centres urbains, des centres ruraux ne peut avoir lieu que si les populations profitent réellement de la mise en application des trois dimensions du développement humain à savoir: Une formation scolaire et professionnelle pour les jeunes leur permettant d'être intégrés dans l'activité économique et au tissu social local; une couverture sanitaire assurant à la population une vie plus longue; et un emploi ou une activité économique leur assurant des revenus stables et réguliers.

Toutefois, le développement humain n'est pas l'affaire des seuls organismes étatiques; mais plutôt une tâche commune qui relève aussi bien des collectivités locales, des acteurs économiques (entreprises); sociaux-politiques (associations, coopératives, syndicats, partis politiques); et des populations concernées directement par les projets de développement.

Le regroupement de la population dispersée ici et là dans un centre urbain, rural et délimité a l'avantage de permettre une meilleure desserte de la population, avec un coût moins élevé, en eau potable, en électricité, en assainissement, et en routes.

La dispersion de l'habitat exige de l'Etat des efforts et des investissements lourds qui finissent par le décourager.

4 - Une nouvelle stratégie d'aménagement s'impose

L'échange migratoire entre les deux milieux: rural/urbain a conduit au dépeuplement des communes rurales dans une proportion de 38% du nombre total des communes (Période 1994-2004).

Dans ce sens, une nouvelle stratégie d'aménagement et de redistribution de la population et des activités dans l'espace rural et urbain s'impose. La

création des petits centres urbains et centres ruraux à travers le pays, constitue un moyen et un outil de structuration du monde rural qui a pour objectif la "fixation" relative des ruraux et la maîtrise des flux vers les grandes agglomérations urbaines du littoral, et enfin la structuration et le développement de l'espace rural proche et profond.

Ces petits centres doivent graviter autour d'un pôle de développement régional (métropole régionale) et s'intégrer à son aire d'influence. Tout progrès devrait être lié à l'interaction et l'interdépendance des composantes du système urbain en relation interactive avec l'armature rurale. Les petits centres urbains et les centres ruraux de services constituent en fait, une urbanisation intermédiaire entre le monde rural et les villes. Toutefois, si la volonté politique est primordiale, la réussite de la complémentarité spatiale entre les villes et la campagne demande une démarche participative et des mesures d'accompagnement; en l'occurrence, la coordination et la concertation entre les différents acteurs (publics, associatifs et privés).

On pourrait confirmer que la politique volontaire de l'Etat marocain de créer des petits centres urbains et des centres ruraux dans l'espace rural, a constitué, bel et bien, un outil de structuration de l'espace rural; mais sans pour autant avoir un impact sur le développement rural. Car ces centres sont dépourvus dans la majorité des cas d'une activité économique fondamentale qui contribuerait à leur dynamique socioéconomique et spatiale. Ces centres sont généralement réduits à des lieux de résidence et/ou de transit pour des ruraux en situation migratoire, ou encore des lieux de repli pour des familles de retraités n'ayant pas pu s'intégrer en ville.

L'initiative de l'Etat portant sur l'encouragement des dizaines de centres semi-urbains pourrait répondre à un besoin réel de la population rurale. Celle-ci ayant pris conscience de la distance qui sépare son mode de vie à la campagne de celui de la ville. L'accès des ruraux à l'information à travers la radio, la télévision et même les technologies informatiques et de communication (téléphone portable, internet) constitue une ouverture au monde ayant entraîné des changements fondamentaux dans les comportements des personnes. Ceci s'est traduit par de nouvelles habitudes de consommation et le dédain des travaux agricoles et d'élevage.

Les petits centres urbains et les centres ruraux, dans la mesure où ils seraient liés aux nouveaux pôles créés dans chaque région, pourraient être

intégrés dans le système régional et même national. Ils constitueraient des points d'ancrage supplémentaires pour le rééquilibrage de l'activité économique entre plusieurs polarités, et ce, aux niveaux des différents ensembles régionaux suivant : les pôles d'Oujda-Berkane-Nador; de Tanger-Tétouan -Hoceima; de Fès-Meknès ; de Rabat-Salé-Kenitra ; de Casablanca-Mohammedia-Jadida ; d'Agadir-Safi-Souira-Marrakech, Laayoune...

L'interaction entre ces pôles et leurs arrières pays est très vitale pour le développement harmonieux urbain-rural.

Il est à signaler que le développement de ces centres prend plusieurs vitesses selon leurs situations géographiques par rapport aux axes vitaux et le voisinage des métropoles, les conditions physiques, les ressources naturelles. A partir de plusieurs critères, on pourrait imaginer une typologie provisoire en distinguant entre trois catégories qui demande réflexions et une recherche profonde : **Centres ruraux très dynamiques** situés souvent dans les périmètres irrigués ; **Centres dynamiques** localisés sur les axes routiers, et les **Centres stagnants ou reculants** situés dans les campagnes profondes.

Conclusion

L'Etat marocain a été contraint de trouver une réponse à la problématique du décalage entre les deux mondes Rural\Urbain, à travers la création de petits centres urbains, centres ruraux et délimités peut coûteux, comme alternative à l'exode rural qui avait des répercussions néfastes sur les lieux d'origine délaissés (douars en friche), et particulièrement, dans les lieux d'arrivée avec la prolifération des bidonvilles, de l'habitat non réglementaire et le chômage.

Cette mobilité était constante durant un demi-siècle (depuis les années cinquante) sans oublier ses répercussions néfastes et parfois tragiques tels les événements de Casablanca : mai 2003 et 2007.

Pour pallier aux problèmes présentés par ces centres à urbanisation inachevée, l'Etat et les différents acteurs devraient déployer des stratégies de développement qui auraient pour objectif de rattraper le retard dans le domaine économique, et de faire de ces centres des foyers dynamiques en matière d'emploi et de création des petites entreprises.

Dans cette logique l'Etat devrait prendre en charge la dotation des centres en infrastructures et équipements de base pour assurer aux

populations locales les services de proximité et qui répondent à des besoins fondamentaux et qui relevaient de domaines suivant: administratif (Caïdat, Chef lieu de commune, Gendarmerie, Tribunal), commercial (Souk, commerce), sanitaire (Centre de santé), socio-éducatif (Lycée, Collège, Club de femme, Maison de jeune), et économique (unités industrielles productives).

Face au décalage entre le monde rural et urbain au Maroc, entre diverses situations de dysfonctionnement au niveau des communes, des provinces et des régions sur plusieurs plans; et du fait que l'aménagement du territoire n'est qu'un prolongement matériel de la société et une projection de l'avenir d'un territoire (commune rurale, ville...), les pouvoirs publics marocains ont réagi, dans le but d'alléger le poids démographique sur les métropoles et sur le littoral.

Toutefois, les décideurs devraient prendre en considération et en permanence, les mutations de la société marocaine et leurs impacts sur la structuration de l'espace rural, pour mieux comprendre et maîtriser la mobilité humaine en relation avec le phénomène urbain. Ainsi serait facilité la planification et l'aménagement rationnels de l'espace, aussi bien rural qu'urbain.

Bibliographie

- Chahoua (S.), "Ville au Maroc : concept et dynamique démographique à la lumière des premiers résultats du RGPH 2004", *In Les Cahiers du Plan*, n°5, Nov-Déc 2005. (pp. 51-62), Pub. HCP.
- Chiguer (M.), Petites villes et centres ruraux dans le Rharb septentrional (Maroc), Thèse de Doctorat de 3^{ème} Cycle, Univ. d'Aix Marseille II, Institut de Géographie, (2 Tomes), 1987-1988 (Inédite, 347 p.).
- Dictionnaire de la Géographie et de l'Espace des Sociétés (Sous dir. Lévy J. et Lussault M.), 2006, Belin, Paris (1034 p.).
- Escallier (R.) et Signoles (P.) (Sous direction), 1995, Les nouvelles formes de la mobilité spatiale dans le monde arabe. URBAMA. Tours.
- George (P.), (Sous la direction), 1970, Dictionnaire de la géographie, PUF, Paris, (pp.439-441).
- Hanzaz (M.), 1992, Aspects de l'organisation de l'espace rural au Maroc : du douar au centre rural de services dans le bas Pays de Zemmour,

Thèse de Doctorat, Université Paul Valéry-Montpellier III, (Inédite, 341 p.).

Hanzaz (M.), 2005, "Planification urbanistique et construction en milieu rural", In : *La géographie appliquée au Maroc*, (Coordination Ait Hamza M. et Kerzazi M.), Pub. UM5A, FLSH, Série Colloque et Séminaires n°122, (pp. 49-59), Rabat.

Henneton (C.), 1965, "Exemples étatiques dans l'évolution de l'aménagement rural au Maroc", RGM n°8.

Kerzazi (M.), 1984, La mise en valeur agricole (Basse Moulouya) à Triffas ; Réalité, difficultés et perspectives d'avenir, DES, FLSH, Dep. Géographie, 2 volumes, (Irédit).

Kerzazi (M.), 2003, Migration rurale et développement au Maroc, Pub. FLSH, Univ. Mohammed V-Agdal, Rabat, Série Thèses et mémoires n° 55. (500 p.).

Kerzazi (M.), 2005, "Rôle du géographe dans l'élaboration du Plan d'Aménagement Communal" (PAC), In : *La géographie appliquée au Maroc*, (Coordination Ait Hamza M. et Kerzazi M.), Pub. UM5A, FLSH, Série Colloque et Séminaires n°122, (pp.61-75), Rabat.

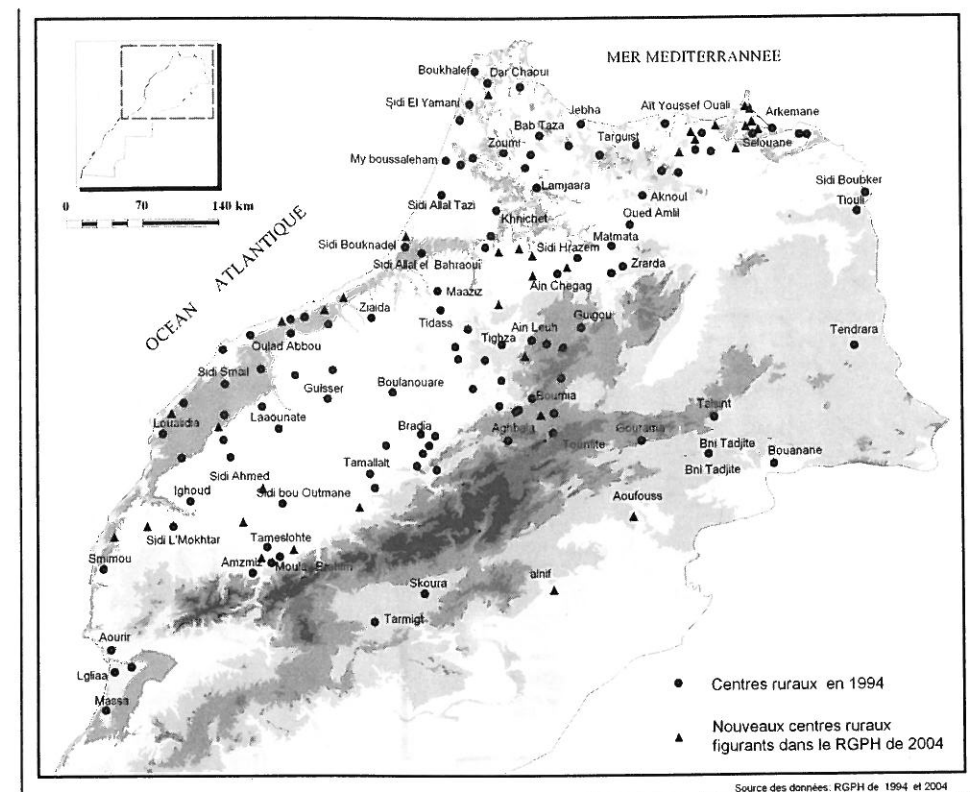
Le Coz (J.), 1965, "Douar et centre rural : du campement au bourg", RGM, n°8.

RGPH 1982, 1994, 2004.

Royaume du Maroc, **Ministère de l'agriculture**, du Développement rural et des Pêches Maritimes, Stratégie 2020 de développement rural, Document de référence 1999, Conseil Général du Développement Agricole (293 p.).

Troin (J-F.), 1965, "Une nouvelle génération de centres ruraux au Maroc : les agglomérations commerciales", RGM, N° 8.

Carte 1
Centres ruraux en 2004



Carte 2

